



Les jeudis du logement

Ce document est un petit résumé à destination des travailleurs d'Amon nos hôtes, d'Habitat-Service et des Maisons d'accueil des Sans Logis. Il devrait permettre de clarifier le contenu et les actions portés par chacun.

Objectif

L'objectif principal est d'améliorer l'accès au logement de personnes précarisées qui viennent dans les quatre services et/ou de procurer pour ceux qui en ont besoin un accompagnement social à l'entrée et à l'installation pour assurer le maintien dans leur logement.

Il est également possible de procurer un accompagnement (administratif, juridique, social...) qui vise le maintien dans le logement avant que la personne ne se trouve à la rue ou en maison d'accueil.

Horaire et lieu

Les jeudis du logement ont lieu une fois par semaine tous les jeudis matin de 09h30 à 12h00 dans les locaux d'Habitat-Service, rue Chevaufosse 78 à 4000 Liège.

Le public

Le public peut être envoyé par les quatre services à savoir : Sans Logis Femmes (SLF), Sans Logis Hommes (SLH), Amon nos hôtes (ANH) et Habitat-Service (HS).

Les trois pôles de travail

- **Pôle Recherches** sert à proposer un accompagnement global dans toutes les étapes de la recherche de logement, tout en visant l'autonomie et la proactivité de chacun des participants.
- **Pôle Informations** sert à informer sur les divers problématiques rencontrées ou diverses situations (bail, renon, travaux...). Il doit permettre de vérifier et assurer un suivi adapté à la problématique de la personne.
- **Pôle Accompagnement social dans le logement** sert à proposer un accompagnement en matière de logement pour assurer le maintien dans le logement et pour créer un réseau autour du bien-être de la personne dans son logement.

Procédure

La permanence est libre d'accès (pas de prise de rendez-vous). L'unique condition d'accès pour chaque personne est de venir avec la fiche de liaison préremplie. Ce travail a été effectué avec le référent de la personne.

La personne se présente la première fois entre 09h30 et 10h00 à Habitat-Service avec sa fiche de liaison complétée. L'entretien d'accueil se fait par un travailleur de la permanence, où une explication du cadre de travail est donnée.

Quand la personne se présente une nouvelle fois à la permanence, elle vient de préférence entre 10h00 et 11h15.

Ces horaires permettent :

- de réserver du temps en début d'atelier pour les nouvelles inscriptions ;
- d'assurer qu'on ait assez de temps pour travailler avec tout le monde avant la fin de l'atelier.